



Conseil Municipal PROCÈS-VERBAL Du 22 février 2024

Le vingt-deux février deux mil vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Convocation : 9 février 2024

Nombre de membres : en exercice : 18
 Présents : 13
 Votants : 16

Présents : Pascal EVIN, Roger CAILLER, Armelle DURAND, Jean-Luc GAULTIER, Marie-Edith PETITEAU, Michael BAUDRY, Franck BOUCHEREAU, Vincent DUGUÉ, Cécilia FONTENEAU, Marie-Annick HERBRETEAU, Clothilde JOLIVET, Bérengère LAMBERT, Bernard SOURISSEAU

Excusés : Michel AMOSSÉ, Audrey BARON, Cédric CARETTE, Valérie CLÉRO, Cindy PASQUEREAU

Pouvoir : Cindy PASQUEREAU a donné pouvoir à Cécilia FONTENEAU

Audrey BARON a donné pouvoir à Vincent DUGUÉ

Valérie CLÉRO a donné pouvoir à Pascal EVIN

Bernard SOURISSEAU est désigné secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

Mme DURAND souhaite apporter une modification au précédent compte rendu. Elle souhaite modifier la phrase : « Le Conseil Municipal souhaite que Mme PROUST crée une association pour gérer les différents événements qu'elle souhaite organiser sur la commune. » par « Mme PROUST a proposé de créer une association pour gérer les différents événements qu'elle souhaite organiser sur la commune, le Conseil Municipal approuve. »

Le conseil Municipal valide cette modification, le compte rendu du 18 janvier 2024 est donc approuvé.

1 DECLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 15 janvier 2024 :

- E 1602 13 rue de l'école 1073 m2

Appartenant à Consorts LAHEU (demandé par Maître PENARD – VALLET) Parcelle située en zone Ub

Déclaration reçue en mairie le 30 janvier 2024 :

- E 2433 4 et 10 Impasse de la Fleurancellerie 92 m2
- Appartenant à M Pierre LOYER (demandé par Maître LUQUIAU - SEVREMOINE) Parcelle située en zone Ub

Déclaration reçue en mairie le 30 janvier 2024 :

- E 769 10 Impasse de la Fleurancellerie 97 m2
 - E 770 10 Impasse de la Fleurancellerie 25 m2
 - E 2608 10 Impasse de la Fleurancellerie 52 m2
- Appartenant à M Pierre LOYER (demandé par Maître LUQUIAU - SEVREMOINE) Parcelles situées en zone Ub

Déclaration reçue en mairie le 30 janvier 2024 :

- E 370 7 Place du Prieuré 175 m2
- Appartenant à M David BERTRAND (demandé par Maître FAY - VERTOU) Parcelle située en zone Ua.

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- RENONCE à son droit de préemption sur ces biens.

Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

2 SUBVENTIONS 2024

Mme Armelle DURAND et Mme Marie-Edith PETITEAU, adjointes, exposent aux membres du Conseil Municipal les propositions de subventions pour l'année 2024 qui ont été présentées au sein des différentes commissions communales.

La demande de subvention pour l'ACCA St Hubert sert à l'achat de cartouches pour les différentes battues.

Pour l'ARCT et le Twirling, il est proposé de verser 40€ par adhérent de la commune.

Le comité des fêtes demande exceptionnellement 2 000 € cette année pour financer une partie du feu d'artifice et la location de la scène. Le conseil municipal souhaite séparer en deux cette demande soit 650 € pour la scène et 1 350 € pour le feu d'artifice.

L'association de Yoga et l'ASCR demandent une subvention pour financer les intervenants professionnels.

M le Maire propose de réserver la somme de 5 000 € pour l'animation du Vignoble à vélo s'il y a besoin d'avance budgétaire ou en cas de déficit des associations.

L'association de gestion du restaurant scolaire demande une subvention pour limiter l'augmentation du prix du repas et augmenter la part de produits locaux et bio. La commission enfance propose de verser 2 000 € et un point sera fait en cours d'année.

La commission propose de verser 400 € à l'APE, pour une sortie scolaire, et à l'OGEC, pour l'achat de lits superposés.

L'ensemble des subventions à verser pour l'année 2024 est :

ARCT Foot	2 120
La Chasse / ACCA St Hubert	300
Tonic'Fam	200
UNC AFN	100
Yoga Vallet	100
ASCR	500
Twirling La Chaussaire	280
Comité des fêtes	2 000
Restaurant scolaire	2 000
APE	400
OGEC	400
Réserves diverses pour demandes non reçues (dont le Vignoble à vélo)	5 000
Total	13 400 €

Après examen et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les subventions inscrites ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire
- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au Budget primitif 2024

3 SUBVENTION ASSOCIATION CROC'LOISIRS

L'association Croc'Loisirs gestionnaire du périscolaire, centre de loisirs et accueil jeunes, a présenté son budget prévisionnel 2024. Elle demande une subvention exceptionnelle à hauteur de 50 000 €. Il est proposé que la mairie verse 33 000 € comme prévu dans la convention partenariat et prenne en charge l'entretien des locaux à partir du 1^{er} avril 2024. Des rencontres sont prévues dans l'année avec l'association pour suivre le budget.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 33 000€
- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au budget primitif 2024
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2024 à l'article 657382.

4 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE DU SACRE COEUR POUR 2024

Considérant le contrat d'association signé en 2019 avec l'école privée du Sacré Cœur,

Au vu de la liste des élèves fournie par l'école (83 élèves domiciliés sur la commune),

Considérant le coût de fonctionnement s'élevant à 1 738.19 € pour un élève de maternelle (29) et à 747.93 € pour un élève de primaire (54) pour l'année 2024.

Après avoir pris connaissance de cette proposition et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'allouer un montant de **90 796 €** pour l'année 2024.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2024, à l'article 6558 et payable en quatre fois.

5 FOURNITURES SCOLAIRES ET DOTATIONS ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE POUR 2024

Le Conseil Municipal décide d'allouer aux élèves des écoles primaires, publique et privée de la commune pour 2024 :

- **47.00 € par élève pour les fournitures**

Par ailleurs, il est attribué à :

- L'école publique :

- Une dotation de 1 001€ pour le renouvellement des manuels et licences,
- Une dotation de 539 € pour les jeux éducatifs pour les maternelles
- Une dotation de 200 € pour les jeux éducatifs et l'aide personnalisée

- L'école privée :

- Une dotation au prorata au nombre d'élèves, soit 1 079 € pour le renouvellement des manuels et dictionnaires.

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2024 à

- l'article 6067 pour l'école publique soit 3 619 € + 1 740 € = **5 359 €**
- l'article 6574 pour l'école privée soit 3 901 € + 1 079 € = **4 980 €**

6 SORTIES EDUCATIVES POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE POUR 2024

Le Conseil Municipal décide d'allouer aux élèves des écoles primaires, publique et privée pour 2024, au titre des sorties éducatives :

- **20 € par élève pour les maternelles et primaires**

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2024 à :

- l'article 6188 pour l'école publique soit **1 540 €**
- l'article 6574 pour l'école privée soit **1 660 €**

7 CONSTRUCTION D'UNE PÉRISCOLAIRE – AVENANT MARCHÉ ADAPTE

En séance du 1^{er} décembre 2022 et du 19 janvier 2023, le conseil municipal a validé le marché adapté pour la construction de la périscolaire pour un montant de 1 520 345,91 € HT.

En séance du 9 mai 2023, le conseil municipal a accepté des avenants pour un coût de 1518.43 €.

En séance du 8 juin 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 7 765.50 €.

En séance du 6 juillet 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 490.57 €.

En séance du 10 octobre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 87.62 €.

En séance du 9 novembre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 6 041.19 €.

En séance du 14 décembre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de – 2 867.29 €.

En séance du 18 janvier 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 2 140.82 €.

A ceci, j'ajoute les avenants suivants :

LOT N° - CORPS D'ÉTAT	ENTREPRISES	MONTANT HT	AVENANT HT	TOTAL HT
7	MGP	121 040.65	928.84	121 969.49
17	GREEN SOLAR	40 410.00	- 40 410.00	0.00

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2023-08 pour les avenants cités ci-dessus.

- **AUTORISE** M le Maire à signer et notifier le marché auprès des entreprises citées ci-dessus.

M CAILLER informe que les travaux avancent comme prévu dans le planning avec actuellement la pose du placoplâtre et à suivre la peinture et le carrelage. Les modulaires devront être enlevés fin juin/début juillet pour permettre l'aménagement des extérieurs.

8 **DISTRIBUTEUR A BAGUETTES**

Le boulanger qui alimente le distributeur de pain souhaite que la municipalité revoie le tarif de location. Actuellement, il vend moins de baguettes par jour pour un loyer de 250 € auquel s'ajoute une cotisation de 70 € pour les frais bancaires. Le prix de la baguette passera de 1.30 € à 1.25€.

Un nouveau contrat de location est proposé sur une durée d'un an pour un coût de 125 € mensuel.

Après discussion, et sur proposition du Maire, les élus à l'unanimité :

⇒ **Autorisent le Maire à signer le contrat de location sur 1 an**

Le crédit sera inscrit au budget.

9 **DIVERS**

CHORALE

M le Maire propose aux élus qui le souhaitent de se réunir pour choisir un groupe pour la chorale de septembre.

GALERIE DES ARTS

Une exposition rassemblant quatorze artistes aura lieu les 30 et 31 mars prochain à la salle polyvalente où se mêleront peintures, sculptures et photographies. Le vernissage aura lieu le 30 mars.

EOLIENNES : INSTALLATION D'UNE HAIE

Suite à la construction des éoliennes, la société Energie Team a prévu la plantation d'une haie de charmille le long du terrain de football.

INAUGURATION SALLE POLYVALENTE

L'inauguration de la salle aura lieu le 20 avril. Pour cette cérémonie seront invités la famille de Monsieur Alain Clouet, des personnes qui l'ont côtoyés en tant qu'animateur sportif ainsi que les associations sportives de la commune.

DON DE MONSIEUR PAUL ROUSSELIERE

Cet ancien habitant qui est décédé fin 2023 a fait un leg d'environ 81 000 € à la commune auquel peuvent être déduits des taxes. M le Maire demande aux élus de réfléchir à l'utilisation de cette somme.

APPARTEMENT AU DESSUS DE LA MAIRIE

Le coût des travaux est estimé à 160 000 €. A l'heure actuelle, les taux d'emprunt étant élevés, le projet est mis à l'arrêt.

ETUDE CŒUR DE BOURG – AGENCE CITTE CLAES

Suite à une réunion avec le bureau d'étude Citty Claes et un programmiste, il s'avère que les projections qui ont été faites pour le Cœur de bourg sont prématurées. Il faudra revoir le projet dans 10 à 15 ans ou le séquencer.

ZAC MULTI-SITES

M le Maire a rencontré la société Besnier. A l'heure actuelle, il n'y a pas d'évolution par rapport aux décrets. Les travaux de la ZAC ayant commencé avant la loi du 21 août 2021, c'est le préfet qui interprétera si la ZAC fait partie des coups partis.

Un rendez-vous est prévu avec la DDTM le 15 mars pour défendre la continuité du projet.

BAS DU BOURG - ARTÉLIA

Une réunion publique a eu lieu à la salle polyvalente avec le cabinet Artélia et une quarantaine de personnes habitants la rue d'Anjou et des Fontaines. Suite aux ateliers proposés lors de cette soirée, il en est ressorti des idées positives pour l'aménagement et la réfection de ces rues.

BATIMENT SERVICE TECHNIQUE

M le Maire propose aux élus de réfléchir au devenir du bâtiment des services techniques au cas où celui-ci serait installé dans la zone d'activité. Un fond de concours peut être obtenu auprès de la communauté de communes pour financer la nouvelle construction. Celle-ci est valorisée à environ 400 000 €.

COMPAGNIE MESDEMOISELLES

Les différentes animations proposées en particulier aux enfants ont été très appréciées. La compagnie reviendra au mois de septembre lors du Vignoble à vélo pour présenter un spectacle.

RECENSEMENT DE POPULATION

Le recensement de la population est clôturé. La Regrippière compte environ 1650 habitants soit une augmentation de 8%.

MODULAIRES

M CAILLER propose de transformer une partie des modulaires restants pour créer une scène pour les associations. Après réflexion et au vu du coût, il est peut-être préférable de continuer à subventionner la location pour la fête de la musique.

QUAI BUS – RUE DU VIGNOBLE

L'accessibilité PMR (Personnes à mobilité réduite) du quai bus devrait être terminée prochainement. Celui-ci entrera en service quand toute la signalisation sera terminée.

CHASSE AUX ŒUFS – 1^{ER} AVRIL 2024

La chasse aux œufs aura lieu le lundi de Pâques soit le 1^{er} avril. Cette année elle se déroulera au jardin public et derrière la médiathèque.

NOM PÉRISCOLAIRE

La commission enfance jeunesse propose d'inviter la population à formuler des propositions de nom pour le futur bâtiment de la périscolaire. A la suite de cela, le conseil municipal en choisira un.